FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de la version précédente: 2019-06-18 **Date de révision:** 2019-09-10 **Version** 6.03

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	**CERAN XM 220**
Numéro	4KF
Substance/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Graisse lubrifiante.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

A - TOTAL BELGIUM
Handelsstraat, 93, Rue du Commerce
B-1040 BRUSSEL - BRUXELLES
België - Belgique
Tél : +32 (0)22 889 933
Fax : +32 (0)22 883 260

B - TOTAL LUBRIFIANTS
562 Avenue du Parc de L'ile
92029 Nanterre Cedex
FRANCE
Tél: +33 (0)1 41 35 40 00
Fax: +33 (0)1 41 35 84 71

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Personne responsable/émettrice

Contact	A - HSE
	B - HSE
Adresse e-mail	A - rm.be-reach-belgium-msds@total.com
	B - rm.msds-lubs@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670

Teleserv S.O.S Total Belgium : +32 (0)78 15 51 51
Responsable de garde à Ertvelde (Lubrifiants) : +32 (0)475 66 07 77
Centres de soins aux grands brûlés :
Bruxelles - (NOH) - Brussel : +32 (0)2 264 48 48, Hopital Militaire Reine Astrid - Militair Hospitaal Koningin Astrid

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2019-09-10 **Version** 6.03

Antwerpen - Anvers : +32 (0)3 217 71 11, Algemeen centrum Ziekenhuis
Gent - Gand : +32 (0)9 240 34 90 Centre Universitaire UZ Gand-Universitair Ziekenhuis UZ Gent
Leuven - Louvain : +32 (0)16 34 87 50 U.Z. Leuven
Loverval : +32 (0)71 44 80 00, Hôpital Saint Joseph et Sainte Thérèse, section I.M.T.R
Luik - Liège : +32 (0)4 366 72 94, CHU Liège domaine Universitaire du Sart Tilman

Centres Anti-poisons :
c/o Hôpital Militaire Reine Astrid
Militair Hospitaal Koningin Astrid
1 Rue Bruyn - Bruynstraat 1
B-1120 Bruxelles - Brussel
+32 (0)70 245 245

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.

Classification
Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 - (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement
ATTENTION

Mentions de danger
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/ du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Informations Additionnelles sur les Dangers

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2019-09-10 **Version** 6.03

EUH208 - Contient Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, Sulfonic acids, petroleum, calcium salt, C14-16-18 Alkyl phenol,Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Nature chimique Huile minérale d'origine pétrolière.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	271-529-4	01-2119492627-25	68584-23-6	5-<10	Skin Sens. 1B (H317)
Sulfonic acids, petroleum, calcium salt	263-093-9	01-2119488992-18	61789-86-4	1-<3	Skin Sens. 1 (H317)
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	274-263-7	01-2119492616-28	70024-69-0	1-<3	Skin Sens. 1B (H317)
Acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium	932-231-6	01-2119560592-37	^	1-<2.5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)
C14-16-18 Alkyl phenol	931-468-2	01-2119498288-19	^	0.1-<1	STOT RE 2 (H373) Skin Sens. 1B (H317)

Informations complémentaires Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2019-09-10 **Version** 6.03

Inhalation	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Protection des sauveteurs	Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. Peut produire une réaction allergique. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles.
Ingestion	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO_2). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO2 et SO3) et du sulfure d'hydrogène H2S. Oxydes d'azote (NOx). Mercaptans. Dioxyde de silicium.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Autres informations	Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau

d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Eliminer toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.

Méthodes de nettoyage Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle Voir rubrique 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies et des explosions Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2019-09-10 **Version** 6.03

Mesures techniques/Conditions de stockage Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter Oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Veuillez consulter la fiche technique pour avoir plus d'informations.

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Brouillard d'huile minérale :
USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m³, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m³, STEL 10 mg/m³, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinée)

Légende Voir chapitre 16

Dose dérivée sans effet (DNEL)

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium 68584-23-6			3.33 mg/kg bw/day (dermal) 0.66 mg/m³ (inhalation)	
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium 70024-69-0			0.66 mg/m³ Inhalation 3.33 mg/kg bw/day Dermal	
Acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium ^			1.7 mg/kg bw/day (Dermal)	
C14-16-18 Alkyl phenol ^			1.17 mg/m³ (inhalation) 0.30 mg/kg bw/day (dermal)	

DNEL Consommateurs

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2019-09-10 **Version** 6.03

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium 68584-23-6			1.667 mg/kg bw/day (dermal) 0.33 mg/m³ (inhalation 0.8333 mg/kg bw/day (oral)	
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium 70024-69-0			0.33 mg/m³ Inhalation 1.667 mg/kg bw/day Dermal 0.8333 mg/kg bw/day Oral	
Acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium ^			85 mg/kg bw/day (Dermal)	

La concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium 68584-23-6	1 mg/l fw 1 mg/l mw 10 mg/l or	723500000 mg/kg dw fw 723500000 mg/kg dw mw	868700000 mg/kg dw		100 mg/l	16.667 mg/kg food
Sulfonic acids, petroleum, calcium salt 61789-86-4	1 mg/l fw 1 mg/l mw 10 mg/l or	226000000 mg/kg sediment dw fw 226000000 mg/kg sediment dw mw	271000000 mg/kg soil dw		1000 mg/l	16.667 mg/kg food
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium 70024-69-0	1 mg/l fw 1 mg/l mw 10 mg/l or	723500000 mg/kg dw fw 723500000 mg/kg dw mw	868700000 mg/kg dw		100 mg/l	16.667 mg/kg food
C14-16-18 Alkyl phenol ^	0.100 mg/l (fw) 0.010 mg/l (mw) 1 mg/ (or)	4266.16 mg/kg sediment dw (fw) 426.62 mg/kg sediment dw (mw)	852.58 mg/kg soil dw		100 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2019-09-10 **Version** 6.03

Informations générales	Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.
Protection respiratoire	Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.
Protection de la peau et du corps	Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.
Protection des mains	Gants résistants aux hydrocarbures. Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur	brun clair
État physique @20°C	solide
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable	
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition		Non applicable	
Point d'éclair		Non applicable	
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2019-09-10 **Version** 6.03

Limites d'inflammabilité dans l'air

supérieure		Pas d'information disponible
inférieure		Pas d'information disponible
Pression de vapeur		Pas d'information disponible
Densité de vapeur		Pas d'information disponible
Densité relative	0.900	@ 20 °C
Masse volumique	900 kg/m³	@ 20 °C
Hydrosolubilité		Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible
logPow		Pas d'information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Pas d'information disponible
Température de décomposition		Pas d'information disponible
Viscosité, cinématique		Non applicable
Propriétés explosives	Non-explosif	
Propriétés comburantes	Non applicable	
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans des conditions normales d'utilisation	

9.2. Autres informations

Point de congélation Pas d'information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO2 et SO3) et du

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2019-09-10 **Version** 6.03

sulfure d'hydrogène H2S. Mercaptans. Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de silicium.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau . Non classé d'après les données disponibles. Peut produire une réaction allergique. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.

Contact avec les yeux . Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation . Non classé d'après les données disponibles.

Ingestion . Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

ATEmix (inhalation-poussière/brume) 65.80 mg/l

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 Oral(e)	DL50 Dermale	CL50 Inhalation
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	> 5000 mg/kg (Rat - OECD 401)	> 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	> 1.9 mg/l (Rat - aerosol-OECD 403)
Sulfonic acids, petroleum, calcium salt	> 16000 mg/kg bw (rat)	> 4000 mg/kg (rabbit)	LC50(4h) > 1.9 mg/l (rat - aerosol)
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	LD50 > 5000 mg/kg (Rat - OECD 401)	LD50 > 5000 mg/kg (Rabbit - OECD 402)	
Acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium	LD50 4445 mg/kg bw (rat)	LD50 2000 mg/kg bw (rat)	
C14-16-18 Alkyl phenol	LD50 2000 mg/kg bw (rat)	LD50 2000 mg/kg bw (rat)	

Sensibilisation

Sensibilisation Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise. Contient une (des) substance(s) sensibilisante(s). Peut produire une réaction allergique.

Effets spécifiques

Cancérogénicité Non classé d'après les données disponibles.

Mutagénicité .

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité par administration répétée

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2019-09-10 **Version** 6.03

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité par aspiration	Non classé d'après les données disponibles.

Autres informations

Autres effets néfastes	Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium 68584-23-6	EL50(72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	EL50(48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna)	LL50(96h) > 10000 mg/l (Cyprinodon variegatus - OECD 203)	
Sulfonic acids, petroleum, calcium salt 61789-86-4	EC50(72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	EC50(48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LC50(96h) > 10000 mg/l (Cyprinodon variegatus - OECD 203)	
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium 70024-69-0	EC50 (72h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - static)	EC50 (48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna - static)	LL50 (96h) > 10000 mg/l (Cyprinodon variegatus - OECD 203)	
Acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium ^	EC50 (96h) 29 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata)	EC50 (48 h) 2.9 mg/l EC50 (24 h) 3.58 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LC50 (96h) >1 - <10 mg/l (OECD 203)	
C14-16-18 Alkyl phenol ^		EC50(48h) > 100 mg/l (Daphnia magna - static - OECD202)		

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit
Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

.

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2019-09-10 **Version** 6.03

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium ^	NOEC (96h) 500 µg/l LOEC (96h) 1 mg/l	NOEC (48h) 379 µg/l LOEC (48h) 5.6 mg/l (Daphnia magna) NOEC (21d) 1.18 mg/l	NOEC (72h) 0.23 mg/l	

Effets sur les organismes terrestres
Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales
Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Pas d'information disponible.

logPow Pas d'information disponible
Informations sur les composants Ne contient pas de substances dangereuses au delà des seuils réglementaires requis pour information.

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol.

Air Il y a peu de pertes par évaporation.

Eau Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2019-09-10 **Version** 6.03

No de déchet suivant le CED	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:. 12 01 12.
Autres informations	Voir rubrique 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel compétent.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID	non réglementé
IMDG/IMO	non réglementé
ICAO/IATA	non réglementé
ADN	non réglementé

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

REACH
Toutes les substances contenues dans ce mélange ont été pré-enregistrées, enregistrées ou sont exemptées d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACh)

Inventaires Internationaux	Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants : États-Unis (TSCA) Chine (IECSC) Europe (EINECS/ELINCS/NLP) Japon (ENCS) Canada (DSL/NDSL) Australie (AICS) Corée (KECL)

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique	Pas d'information disponible

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2019-09-10 **Version** 6.03

15.3. Information sur les législations nationales

Belgique

• Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abbreviations, acronymes
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
bw = body weight = poids corporel
bw/day = body weight/day = poids corporel par jour
EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %
GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire
IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer
LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés
LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés
LL = Lethal Loading = Charge létale
NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé
NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé
NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé
OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques
OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)
UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique
ATE = Acute Toxicity Estimate = Estimation de la Toxicité Aiguê (ETA)
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship = Relations quantitatives structure activité (RQSA)
EL50 = median Effective Loading
NOELR = No Observed Effect Loading Rate
PAH = Polycyclic aromatic hydrocarbons = Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
LOEC = Lowest Observed Effect Concentration = concentration minimale avec effet observé (CMEO)
PVA = Polyvinyl alcohol = Alcool polyvinylique
PVC = Polyvinyl chloride = Polychlorure de vinyle
ECOSAR = Ecological Structure Activity Relationships
CNS = Central nervous system = Système nerveux central (SNC)
EPA = Environmental Protection Agency = Agence de protection de l'environnement des États-Unis
ErL50 = effective loading on growth rate in algae test, to cause a 50% response
EbL50 = effective loading on growth with the control in algae test, to cause a 50% response
DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet
dw = dry weight = poids sec

FDS n° : 080100

CERAN XM 220

Date de révision: 2019-09-10 **Version** 6.03

fw = fresh water = eau douce
mw = marine water = eau de mer
or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Rubrique 8

OEL = Occupational Exposure Limit = valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)
TWA = Time Weighted Average = Valeur limite Moyenne d'Exposition (VME)
STEL = Short Term Exposure Limit = Valeur Limite Court Terme (VLCT)
PEL = permissible exposure limit = valeur limite d'exposition admissible
REL= Recommended exposure limit = valeur limite d'exposition recommandée
TLV = Threshold Limit Values = Valeur limite

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2019-09-10
Révision *** Indique la rubrique remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

LUBGES-AI-39080

1. Scénario d'exposition

Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses, Au niveau industriel.

Descripteur des usages
Secteur d'utilisation
SU10 - Formulation
SU3 - Production Industrielle (Tout)

Catégorie de procédé
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC2 - Formulation de préparations

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)
ATIEL-ATC SpERC 2.Ai-I.v1.

Processus, tâches et activités couverts
Formulation industrielle d'additifs pour lubrifiants, de lubrifiants et de graisses. Inclus les transferts de matériel, le mélange et l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonage et la maintenance.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

Aucun scenario d'exposition n'est requis

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

Caractéristiques du Produit
État physique
Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

Concentration de la substance dans le produit
Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

Quantités utilisées
Non applicable.
Fréquence et la durée d'utilisation
Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques
non applicable
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition
Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

2.2a. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Mesures générales applicables à toutes les activités	Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite. Porter des lunettes de protection appropriées. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, par contact avec les mains.
Expositions générales. Utilisation dans des systèmes confinés température élevée - PROC 2	Aucune autre mesure spécifique identifiée.
Opérations de mélange (systèmes clos). Traitements par lots à températures élevées - PROC 3	Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent.
Opérations de mélange (systèmes ouverts). Traitements par lots à températures élevées - PROC 4; 5	Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent. Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures.
Opérations de mélange (systèmes ouverts) - PROC 4; 5	Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent.
Échantillonnage - PROC 4; 8b	Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 1 heure. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité.
Transferts de vrac; installation dédiée - PROC 8b	Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une supervision intensive.
Transferts en fûts/ par lots; installation dédiée - PROC 8b	Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent.
Transferts en fûts/ par lots; installation non dédiée - PROC 8a	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 1 heure. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une supervision intensive.
Nettoyage et maintenance des équipements - PROC 8a; 8b	Vidanger et rincer le système avant première utilisation ou entretien des équipements. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une supervision intensive. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Nettoyer immédiatement les déversements.
Remplissage de fûts et de petits récipients - PROC 9	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité.
Activités de laboratoire - PROC 15	Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures.
Stockage - PROC 1; 2	Stocker la substance dans un système clos.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

Remarques
Non applicable.

3. Evaluation de l'exposition et références

Santé
Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

Environnement
Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

4. Guide de conformité au scenario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Santé
Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont controlés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement
Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html). Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

Généralités Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction

LUBGES-BI-39080

1. Scénario d'exposition

Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines. Au niveau industriel.

Descripteur des usages
Secteur d'utilisation
SU3 - Production Industrielle (Tout)

Catégorie de procédé
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)
ATIEL-ATC SpERC 4.Bi.v1.

Processus, tâches et activités couverts
Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

Aucun scenario d'exposition n'est requis

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

Caractéristiques du Produit
État physique
liquide

Pression de vapeur
<0.5 kPa
Concentration de la substance dans le produit
Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

Fréquence et la durée d'utilisation
Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition
Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.

2.2a. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Mesures générales applicables à toutes les activités	Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite. Porter des lunettes de protection appropriées. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, par contact avec les mains.
Expositions générales (systèmes clos) - PROC 1	Aucune autre mesure spécifique identifiée.
Charge initiale des équipements Utilisation dans des systèmes confinés - PROC 2; 9	Aucune autre mesure spécifique identifiée.
Charge initiale des équipements (systèmes ouverts) - PROC 8b	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures.
Utilisation d'équipements contenant des huiles moteur ou des produits similaires Utilisation dans des systèmes confinés - PROC 1	Aucune autre mesure spécifique identifiée.
Nettoyage et maintenance des équipements - PROC 8b	Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 ou 5 renouvellements d'air par heure). Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur.
Nettoyage et maintenance des équipements Opération réalisée à température élevée (> 20°C supérieure à la température ambiante) - PROC 8b	Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission en cas de contact probable avec du lubrifiant chaud (> 50°C). Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une supervision intensive. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur.
Stockage - PROC 1; 2	Stocker la substance dans un système clos.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

Remarques
Non applicable.

3. Evaluation de l'exposition et références

Santé
Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

Environnement
Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

4. Guide de conformité au scenario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Santé
Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont controlés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement
Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html). Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

Généralités Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction

LUBGES-BP-39080

1. Scénario d'exposition

Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines. Au niveau professionnel.

Descripteur des usages
Secteur d'utilisation
SU22 – Utilisations professionnelles

Catégorie de procédé
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC20 - Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés

Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)
ATIEL-ATC SpERC 9.Bp.v1.

Processus, tâches et activités couverts
Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

Aucun scenario d'exposition n'est requis

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

Caractéristiques du Produit
État physique
liquide

Pression de vapeur
<0.5 kPa
Concentration de la substance dans le produit
Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

Fréquence et la durée d'utilisation
Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition
Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.

2.2a. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Mesures générales applicables à toutes les activités	Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite. Porter des lunettes de protection appropriées. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, par contact avec les mains.
Utilisation d'équipements contenant des huiles moteur ou des produits similaires; Utilisation dans des systèmes confinés - PROC 1	Aucune autre mesure spécifique identifiée.
Transferts de produits; installation non dédiée - PROC 8a	Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité.
Nettoyage et maintenance des équipements; installation dédiée - PROC 8b; 20	Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur.
Stockage - PROC 1; 2	Stocker la substance dans un système clos.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

Remarques
Non applicable.

3. Evaluation de l'exposition et références

Santé
Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

Environnement
Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

4. Guide de conformité au scenario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Santé
Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont controlés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement
Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site. De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html). Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

Généralités Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction

LUBGES-CI-39080

1. Scénario d'exposition

Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts. Au niveau industriel.

Descripteur des usages
Secteur d'utilisation
SU3 - Production Industrielle (Tout)

Catégorie de procédé
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)
ATIEL-ATC SpERC 4.Ci.v1.

Processus, tâches et activités couverts
Couvre l'utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts, y compris l'application de lubrifiant sur les pièces à travailler ou les équipements, par immersion, brossage ou pulvérisation (sans exposition à la chaleur), par ex. démoulage, protection contre la corrosion, glissières. Comprend l'entreposage de produits associés, les transferts de matériaux, les activités d'échantillonnage et de maintenance.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

Aucun scenario d'exposition n'est requis

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

Caractéristiques du Produit
État physique
liquide

Pression de vapeur
<0.5 kPa
Concentration de la substance dans le produit
Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

Fréquence et la durée d'utilisation
Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition
Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.

2.2a. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Mesures générales applicables à toutes les activités	Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite. D'autres mesures de protection de la peau, telles que l'utilisation de combinaisons étanches et de visières de protection peuvent s'avérer nécessaires au cours des activités à haute dispersion susceptibles d'entraîner un rejet d'aérosols en grande quantité, p.ex. la pulvérisation. Porter des lunettes de protection appropriées. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, par contact avec les mains.
Transferts de produits - PROC 8b	Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 1 heure.
Transferts de produits; Processus automatisé avec systèmes (semi) fermés. - PROC 8b; 9	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Application par écoulement, lamineur, épandeur - PROC 10	Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent.
Pulvérisation - PROC 7	À effectuer dans une cabine ventilée ou dans une enceinte isolée. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité.
Traitement d'articles par trempage et versage - PROC 13	Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure). Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une supervision intensive.
Nettoyage et maintenance des équipements - PROC 8b	Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur.
Stockage - PROC 1; 2	Stocker la substance dans un système clos.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

Remarques
Non applicable.

3. Evaluation de l'exposition et références

Santé
Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

Environnement
Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

4. Guide de conformité au scenario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Santé
Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont controlés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement

Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site.
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).
Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

Généralités Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction

LUBGES-CP-39080

1. Scénario d'exposition

Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts. Au niveau professionnel.

Descripteur des usages
Secteur d'utilisation
SU22 – Utilisations professionnelles

Catégorie de procédé
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement (SERC)
ATIEL-ATC SpERC 8.Cp.v1.

Processus, tâches et activités couverts
Couvre l'utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts, y compris l'application de lubrifiant sur les pièces à travailler ou les équipements, par immersion, brossage ou pulvérisation (sans exposition à la chaleur), par ex. démoulage, protection contre la corrosion, glissières. Comprend l'entreposage de produits associés, les transferts de matériaux, les activités d'échantillonnage et de maintenance.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

Aucun scenario d'exposition n'est requis

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

Caractéristiques du Produit
État physique
Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa à température et pression normales

Concentration de la substance dans le produit
Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

Fréquence et la durée d'utilisation
Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition
Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté.

2.2a. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Mesures générales applicables à toutes les activités	Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de la peau susceptibles d'être en contact indirect avec le produit. Porter des gants (testés selon la norme EN374) si les mains sont susceptibles d'être en contact avec la substance. Nettoyer immédiatement toute contamination/tout déversement. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Assurer une formation de base du personnel pour éviter/réduire les expositions et signaler tout problème de peau pouvant se développer par la suite. D'autres mesures de protection de la peau, telles que l'utilisation de combinaisons étanches et de visières de protection peuvent s'avérer nécessaires au cours des activités à haute dispersion susceptibles d'entraîner un rejet d'aérosols en grande quantité, p.ex. la pulvérisation. Porter des lunettes de protection appropriées. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, par contact avec les mains.
Transferts de produits; Manuel - PROC 8a	Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 1 heure.
Application par écoulement, lamineur, épandeur - PROC 10	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche. Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité.
Pulvérisation - PROC 11	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche. Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 1 heure. Porter un masque respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de type A/P2 ou supérieur. Porter une combinaison appropriée pour éviter toute exposition de la peau. Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation spécifique à l'activité.
Traitement d'articles par trempage et versage - PROC 13	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche.
Nettoyage et maintenance des équipements - PROC 8a	Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche. Éviter les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures. Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur.
Stockage - PROC 1; 2	Stocker la substance dans un système clos.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

Remarques
Non applicable.

3. Evaluation de l'exposition et références

Santé
Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit

Environnement
Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé.

4. Guide de conformité au scenario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Santé
Dans le cas où d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont controlés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement
Les conseils fournis sont basés sur des conditions d'exploitation supposées, pouvant ne pas s'appliquer à tous les sites : une mise à l'échelle peut donc s'avérer nécessaire afin de définir des mesures adaptées de gestion des risques propres au site.
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de mise à l'échelle sont fournis dans la fiche de donnée SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).
Si la mise à l'échelle révèle une utilisation dangereuse (à savoir un rapport de caractérisation des risques (RCR) > 1), il est nécessaire de prendre des mesures de gestion des risques (RMM) supplémentaires ou d'effectuer une évaluation de sécurité chimique spécifique au site.

Généralités Pour plus d'informations, consultez www.atiel.org/reach/introduction